



## **Advicenne fait le point de ses activités à l'issue de son Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2021**

- *Advicenne 2.0, projet de création de valeur pour les actionnaires*
- *Préparer un partenariat en vue de la commercialisation de Sibnaya™ après son autorisation de mise sur le marché en Europe*
- *Accélérer le développement clinique de Sibnaya™ aux Etats-Unis pour optimiser la création de valeur*
- *Renforcer l'équipe dirigeante pour répondre aux objectifs d'Advicenne 2.0*

**PARIS, France, le 15 juin 2021 à 17h45 (CEST)** – Advicenne (Euronext : ADVIC), société pharmaceutique spécialisée dans le développement et la commercialisation de traitements innovants pour les personnes souffrant de maladies rénales rares, fait le point de ses activités après la tenue de son Assemblée Générale Mixte le 14 juin 2021, et présente son projet Advicenne 2.0, tel que validé par le conseil d'administration, et son ambition de maximiser la création de valeur pour l'ensemble de ses actionnaires.

Au cours de l'Assemblée Générale Mixte, qui s'est déroulée hier, les votes de l'ensemble des résolutions ont suivi les recommandations du conseil d'administration à une majorité des suffrages exprimés. 4.379.697 actions ont été enregistrées sur un total de 8.607.568 actions ayant droit de vote, soit un quorum de 50,88%. Le résultat du scrutin par résolution est disponible sur le site internet de la société dans la rubrique Investisseurs & Médias (<https://advicenne.com/investors/>).

L'Assemblée Générale Mixte a été l'occasion de présenter *Advicenne 2.0*, la stratégie nouvellement définie pour maximiser la création de valeur pour les actionnaires et détaillées ci-dessous.

### **Advicenne 2.0 : une stratégie clarifiée**

Advicenne, fort de sa récente autorisation de mise sur le marché (AMM) en Europe de Sibnaya™ (ADV7103) dans l'acidose tubulaire rénale distale (dRTA), souhaite capitaliser sur cette autorisation tant sur le plan géographique que thérapeutique, dans le respect d'une stricte discipline financière, d'une allocation rigoureuse de ses ressources et d'une équipe de direction renforcée.

La première priorité d'Advicenne 2.0 est de conclure un partenariat commercial européen pour la mise sur le marché de Sibnaya™ après l'obtention de son AMM le 30 avril dernier. La société est pleinement engagée dans le choix des partenaires les plus appropriés capables d'exploiter le plein potentiel commercial de Sibnaya™ dans les principaux pays européens et d'assurer le meilleur retour à ses actionnaires.

La deuxième priorité d'Advicenne 2.0 est d'accélérer le développement clinique de Sibnaya™ outre-Atlantique dans deux indications : la dRTA et la cystinurie. Le parcours clinique de Sibnaya™ dans la dRTA a tout récemment été clarifié par la FDA (Food and Drug Administration) ce qui va permettre de reprendre l'étude clinique de phase III, ARENA-2 avant l'été, dans le cadre d'un protocole simplifié. Les ressources nécessaires au développement clinique, en cohérence avec les indications de la FDA, seront allouées de manière à permettre l'obtention d'une première AMM aux Etats-Unis d'ici fin 2022. Cette première autorisation aux Etats-Unis sera une nouvelle étape majeure pour Advicenne et un formidable levier de création de valeur.



En parallèle, la société poursuit le développement clinique de Sibnaya<sup>TM</sup> dans la cystinurie à la fois en Europe et aux États-Unis avec l'objectif d'une AMM respectivement au premier semestre 2023 et au second semestre 2023. Dès lors que son efficacité et son innocuité ont été reconnues en Europe, et que le programme d'études américaines dans la dRTA a été validé par la FDA, le risque inhérent au développement de Sibnaya<sup>TM</sup> est significativement réduit. La décision d'allouer les ressources financières nécessaires à son développement repose sur son profil risque / bénéfique favorable et son potentiel commercial. Ces ressources proviendront en partie du partenariat commercial en Europe pour Sibnaya<sup>TM</sup> et de l'accord de licence avec Primex pour la commercialisation d'Ozalin.

### **Une équipe de direction renforcée pour diriger Advicenne 2.0**

La stratégie claire et les objectifs d'Advicenne 2.0 nécessitent des évolutions majeures au sein de sa direction. Le président du conseil d'administration assume un rôle élargi aux côtés du directeur général nouvellement nommé, Didier Laurens. Dirigeant aguerri du secteur, Didier met à disposition de la société tout son savoir-faire en finance et en communication investisseurs, combiné à dix années d'expérience en marketing dans l'industrie pharmaceutique. Aux États-Unis, Robbie MacCarthy, directeur général de la filiale, apporte une connaissance approfondie du marché américain, du développement clinique et des années d'expérience dans le domaine des maladies rares et des start-ups. Il a d'ores et déjà constitué une équipe de haut niveau, qui s'apprête à redémarrer les inclusions dans l'étude ARENA-2.

L'équipe de direction de la société procède actuellement au recrutement de cadres très expérimentés dans l'ensemble des domaines où des besoins ont été identifiés

Avec Sibnaya<sup>TM</sup>, son principal médicament prêt à être commercialisé, Advicenne est déterminée à en maximiser la valeur tant dans la dRTA que la cystinurie, en Europe comme en Amérique du Nord. Avec Advicenne 2.0, la société ouvre un nouveau chapitre au bénéfice de ses patients et de ses actionnaires.

## **A PROPOS D'ADVICENNE**

Advicenne (Euronext : ADVIC) est une entreprise pharmaceutique créée en 2007, spécialisée dans le développement de traitements innovants en Néphrologie.

Son candidat médicament principal, Sibnaya<sup>TM</sup> (ADV7103) est actuellement en fin de développement clinique dans deux maladies rénales : l'acidose tubulaire rénale et la cystinurie. Sibnaya<sup>TM</sup> a récemment reçu l'autorisation de mise sur le marché Européenne pour le traitement de l'ATRd.

Basée à Paris, Advicenne est cotée sur Euronext Paris depuis 2017 et sur Euronext Bruxelles depuis 2019 en cotation croisée. **Pour plus d'informations :** <https://advicenne.com/>



## CONTACTS

### Advicenne

David Solomon, Chairman

Didier Laurens, CEO

+33 (0)4 66 05 54 20

Email: [investors@advicenne.com](mailto:investors@advicenne.com)

### NewCap

Financial communications

Dusan Oresansky, Emmanuel Huynh

+33 (0)1 44 71 94 94

Email: [advicenne@newcap.eu](mailto:advicenne@newcap.eu)

### Consilium Strategic Communications

Mary-Jane Elliott, Ashley Tapp, Davide Salvi

+44 (0)20 3709 5700

Email: [advicenne@consilium-comms.com](mailto:advicenne@consilium-comms.com)

### Ulysse Communication

Media relations

Bruno Arabian

+33 (0)6 87 88 47 26

Email: [advicenne@ulyссе-communication.com](mailto:advicenne@ulyссе-communication.com)

### **Déclarations prospectives**

*Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction d'Advicenne estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertes sur le fait qu'elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'Advicenne qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la mise sur le marché et à la commercialisation des médicaments développés par Advicenne ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Advicenne auprès de l'Autorité des marchés financiers y compris ceux énumérés dans le chapitre 4 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement universel d'Advicenne déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 décembre 2020 sous le numéro D.20-1017. Advicenne ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.*